



Titre : Rapport de l'activité de bioblitz sur le site de l'Hôpital Général de Montréal (HGM)

Destiné à : Performance et développement durable
Direction des services techniques
Performance and Sustainable Development
Technical Services Directorate

Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre
2155 rue Guy,
Montréal QC Canada H3H 2R9

Date : 2025/11/25

Contact : Michel Harcc-Morissette
Directeur de la conservation et des services éducatifs
mharcc@lemontroyal.qc.ca
514-746 6482

Ref.ODS : PO 50927514

À qui de droit,

Veuillez trouver ci-dessous les principales observations relatives au bioblitz tenu le 10 octobre 2025 sur le site de l'Hôpital Général de Montréal, en collaboration avec l'équipe de la biodiversité :

- Cette activité a permis aux Amis de la montagne de participer à un bioblitz aux côtés de l'équipe de la biodiversité et de ses ambassadeur·rice·s, une occasion riche d'échanges et de découvertes.
- Le site renferme des secteurs naturels encore méconnus du grand public et même de plusieurs employé·es. Ces milieux abritent une biodiversité étonnante au cœur du tissu urbain, dont une chênaie rouge, un type de peuplement forestier considéré rare au Québec.
- L'activité a mis en lumière la richesse écologique du site ainsi que son rôle essentiel dans la connectivité écologique du mont Royal.

- Un total de **46 espèces** ont été recensées : **30** observées par la dizaine de participant·es au bioblitz et **16** issues des observations soumises par le grand public sur iNaturalist lors de la création du projet. La liste détaillée des espèces observées figure ci-dessous (regroupée par grands taxons).

- **1 Arachnide**

- [Épeire diadème](#)

- **6 Insectes**

- [Lucane antilope](#)
- [Tephritoidea sp.](#)
- [Guêpe à tâches blanches](#)
- [Phylloxéra de la vigne](#)
- [Coccinelle asiatique](#)
- [Stigmella rhamnicola](#)

- **2 Oiseaux**

- [Moineau domestique](#)
- [Passerin indigo](#)

- **32 Plantes vasculaires terrestres**

- | | |
|---|--|
| ▪ Magnoliopsida | ▪ Népéta de Mussin |
| ▪ Alliaire officinale | ▪ Nerprun cathartique |
| ▪ Amélanchier | ▪ Orme d'Amérique |
| ▪ Anaphale marguerite | ▪ Oxalis jaune |
| ▪ Anthrisque des bois | ▪ Phacélie à feuilles de tanaïse |
| ▪ Aronie noire | ▪ Pin rouge |
| ▪ Asclépiade commune | ▪ Potentille-en-arbre commune |
| ▪ Asclépiade incarnate | ▪ Renouée persicaire |
| ▪ Aster de la Nouvelle-Angleterre | ▪ Ronce odorante |
| ▪ Cerisier de Virginie | ▪ Roseau commun |
| ▪ Chêne rouge d'Amérique | ▪ Séneçon commun |
| ▪ Chèvrefeuille du Canada | ▪ Spirée du Japon |
| ▪ Dompte-venin de Russie | ▪ Sumac vinaigrier |
| ▪ Érable de Norvège | ▪ Tabouret des champs |
| ▪ Eupatoire rugueuse | ▪ Tilleul d'Amérique |
| ▪ Micocoulier occidental | ▪ Vigne de rivages |
| | ▪ Verge d'or du Canada |

- Les données brutes (fichier excel) ainsi que le lien vers les photos prises lors de l'événement se trouvent en pièce jointe.

- Six espèces floristiques exotiques envahissantes ont été détectées sur le site. Elles exercent une pression notable sur les milieux naturels environnants et peuvent favoriser un envahissement récurrent via la propagation des semences ou le déplacement de résidus végétaux. Les recommandations de gestion propres à chacune sont détaillées ci-après :
 - **Alliaire officinale:** Plante herbacée bisannuelle originaire de l'Europe et de certaines régions d'Asie. **Taille:** 30-90 cm (jusqu'à 130 cm). **Période de visibilité:** de avril à la fin août et la floraison des plants de 2e année se fait généralement de la mi-avril à la fin juin. Les plants de 1ère année forme une rosette de feuilles persistantes, de couleur vert foncé, en forme de rein, avec des bords dentelés et une odeur d'ail lorsqu'elles sont froissées. Les plants de 2e année possèdent un tige érigée sur laquelle se développent à la cime de petites fleurs blanches **Fructification:** de la mi-juin au début de l'automne. **Recommandations pour contrôle:** Arrachage manuel des plants de 2e années (tiges érigées avec des fleurs) pour éviter la propagation des semences. Les plants de 1ère année sont végétatif et ne produisent pas de semence. **Période de contrôle:** début mai jusqu'à début juillet.
 - **Anthrisque des bois:** Plante herbacée vivace originaire d'Eurasie, d'Afrique et du Moyen-Orient. **Taille:** 30-150 cm (jusqu'à 130 cm). **Période de visibilité:** de fin avril à septembre août et la floraison des plants de mi-mai à juillet. **Fructification:** juin à fin août. **Recommandations pour contrôle:** Arrachage manuel en tenant fermement la base du plant ou un fauchage répété des plants. Prévoir un verdissement de la zone contrôlée ou la pose d'une membrane géotextile au sol pour limiter la repousse des colonies denses. **Période de contrôle:** Début juin et juillet, avant la production et dispersion des semences.
 - **Dompte-venin de Russie:** Plante herbacée vivace originaire d'Ukraine et sud-ouest de la Russie. **Taille:** 60 à 250 cm. Tiges érigées au printemps, puis retombantes, formant des tapis denses. Elles peuvent être grimpantes et s'enrouler sur d'autres plantes. **Période de visibilité:** Fin avril et la floraison est principalement de mi-mai à mi-juillet, mais peut se prolonger jusqu'en août. **Fructification:** Fin juillet à octobre **Recommandation pour du contrôle:** Arracher les plants avec un couteau désherbeur et prenant soin de retirer complètement la partie racinaire qui contient les autres embryons. Le

fauchage des tiges contenant les follicules en fin de saison de croissance et une solution temporaire efficace pour éviter la propagation des semences. **Période de contrôle:** de juin à août, avant la production de follicules contenant les graines ou de leur ouverture (lorsque les follicules ont une couleur jaunâtre).

- o **Érable de Norvège:** Arbre feuillu originaire d'Europe introduit à des fins ornementales et pour le reboisement. **Taille:** Peut mesurer 12 à 30 m à maturité. **Période de visibilité:** Présent à l'année mais la floraison se fait de la fin avril au début juin. Les semis sont visibles dès le printemps. **Fructification:** juin à fin octobre. **Recommandations pour du contrôle:** Le fauchage ou l'arrachage manuel des semis et gaulis. Les individus matures avec un diamètre hauteur-poitrine (DHP) > 10 cm doivent nécessiter un permis d'abattage auprès de l'arrondissement. **Période de contrôle:** Début printemps à la fin automne, sauf si vous êtes assujettis à la réglementation sur les oiseaux migrateurs. Dans ce cas, le contrôle de d'individus matures ou des gaulis doit se faire de septembre à fin février. Le contrôle des nouveaux semis peut se faire à travers votre gestion de la pelouse et n'est pas touché par la réglementation sur les oiseaux considérant que ces individus sont généralement trop petits pour contenir un nid.
- o **Nerprun cathartique:** Plante ligneuse vivace originaire de l'Eurasie, introduite à des fins ornementales. **Taille:** inférieure à 4 mètres (peut atteindre 5 à 8 mètres). **Période de visibilité:** Présent à l'année mais la floraison se fait de mi-mai jusqu'à la fin juin . Les semis et rejets de souches sont visibles dès le printemps. **Fructification:** de juin à la fin octobre. **Recommandations pour du contrôle:** Le fauchage ou l'arrachage manuel des plants à l'automne. Prévoir un contrôle récurrent sur minimum 5 ans pour contrôler les rejets de souche. Les rameaux qui portent des baies doivent être disposés dans un sac à ordures fermé et envoyer vers un site d'enfouissement. **Période de contrôle:** Similaire à l'érable de Norvège (voir ci-dessus)
- o **Roseau commun:** Plante herbacée vivace originaire d'Eurasie. **Taille:** de 3 à 5 mètres. **Période de visibilité:** visible toute l'année mais la floraison se fait de juillet à septembre. Les nouvelles tiges sont visibles à la mi-mai. **Fructification:** en septembre et octobre. **Recommandation pour du contrôle: 1)** Faucher les tiges à l'aide d'un outil manuel coupant ou d'un taille bordure. **2)** Excaver le sol de 5 cm à 2 pieds de profondeur pour extraire tout le sol pouvant contenir des

rhizomes. **3)** Le sol extrait ne doit pas être remis en place, il doit être disposé dans des sacs à ordures ou des conteneurs hermétiquement fermés afin d'être envoyés vers des sites d'enfouissement. **4)** Poser une membrane en plastique noire ou en géotextile sur la superficie contrôlée et bien la fixer à l'aide d'un dispositif d'ancrage ou des poids. **5)** Répéter la coupe 1 à 2 fois durant l'été afin de s'assurer que des nouvelles tiges ou des rhizomes ne sortent pas de sous la membrane. Une coupe en 45° du rhizome d'une tige à l'aide d'une pelle peut s'avérer efficace pour ralentir leur croissance. **6)** Laisser la membrane au sol pour un minimum de 2 ans et effectuer un suivi de l'installation et un entretien si nécessaire. **Période de contrôle:** Premier contrôle en juin et un second fin septembre-octobre.

- **IMPORTANT:** Ne pas jeter les résidus de coupe d'EVEE au compost.
- Les zones en interface avec les propriétés voisines posent certains défis, notamment par l'arrivée de semences provenant de la périphérie. Une gestion récurrente des semis et jeunes colonies demeure essentielle pour éviter la croissance de nouveaux semenciers, le développement végétatif et la propagation de semences..
- Parmi les EVEE présentes, le roseau commun, le nerprun cathartique et le compte-venin de Russie constituent les priorités d'intervention, compte tenu de leur indice d'impact environnemental très élevé. Voici des recommandations spécifiques pour ces trois espèces:
 - Le **roseau commun** se trouve dans un secteur escarpé et potentiellement difficile à accéder pour effectuer un contrôle récurrent. Une option intéressante à court terme serait de faucher les plants à 10 cm du sol au début de la période estivale et de poser directement une membrane au sol en prenant soin de bien écraser ce qui reste des plants. La présence du sumac vinaigrier à proximité joue en votre faveur considérant que cette espèce très opportuniste profitera de la maîtrise du roseau pour prendre de la place. Ceci permettra de limiter la présence du roseau commun tout en gardant un couvert végétal au sol ce qui permettra d'assurer une captation de l'eau de pluie et limiter le ruissellement..
 - La présence de **nerprun cathartique** sur le site provient probablement d'un échange réciproque de semences entre le site de l'HGM et les terrains avoisinants comme le parc du Mont-Royal. Une première action serait de cibler et de contrôler les individus femelles

qui produisent des baies. Considérant que chacune des semences peut avoir une durée de vie dans le sol pouvant atteindre 15-20 ans, le contrôle des plants femelles permettra de freiner la propagation de semences et un envahissement plus important, ce qui nécessiteraient plus d'efforts et de ressources pour contrôler cette EVEC au cours des prochaines années. Le contrôle des plants mâles est également nécessaire mais peut se faire dans un second temps. Le secteur naturalisé présent sur votre site offre un habitat intéressant pour le nerprun, le contrôler permettra de laisser entrer plus de lumière naturelle ce qui profitera aux espèces locales. Ce secteur nécessitera donc un suivi pour éviter une perte de contrôle du nerprun cathartique dans celui-ci.

- o La présence de **dompte-venin de Russie** est relativement faible sur le site de l'HGM. Tout comme le nerprun cathartique, sa présence provient probablement d'un échange réciproque de semences avec les terrains avoisinants. Une colonie très dense est présente en lisière du parc du Mont-Royal situé vis-à-vis. L'arrachage systématique des plants et de leur système racinaire superficiel est à prioriser pour éviter le développement de colonies sur votre site. Une fois bien établie, cette EVEC peut se répandre très rapidement et rendre le contrôle plus complexe à réaliser. Chaque individu a la capacité de propager, principalement par le vent, près de 4000 semences par année. Sur le site de l'HGM, quelques individus peuvent être présents sur les aires gazonnées mais des implantations plus importantes ont été observées en lisières des sites naturalisés et en contrebas du secteur escarpé, où se trouve également le roseau commun et le sumac vinaigrier.
- Il est important d'établir un bon plan de gestion et de suivi des contrôles des EVEC. Certaines espèces peuvent profiter d'un contrôle unique pour bonifier la production de leur biomasse. Il est donc primordial d'assurer un suivi annuel et une maintenance récurrente de ces individus afin d'éviter un phénomène d'emballement.
- Une mutualisation des efforts entre les gestionnaires du territoire sur la montagne est essentielle pour assurer la protection de la biodiversité et des espèces floristiques sensibles du réseau écologique du mont Royal.



Nous avons bien hâte de poursuivre cette belle collaboration et de contribuer ensemble à la mise en valeur et à la protection de ce patrimoine naturel.

Inventaire faunique et floristique lors du bioblitz à l'Hôpital Général de Montréal

Observations:

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Acer platanoides | Passerina cyanea |
| Ageratina altissima | Periscarlia |
| Alliaria petiolata | Phacelia tanacetifolia |
| Amelanchier | Phragmites australis |
| Anaphalis margaritacea | Pinaceae |
| Anthriscus | Pinus resinosa |
| Araucarioxylum diadematum | Plantae |
| Aronia | Procyon lotor |
| Aronia melanocarpa | Prunus virginiana |
| Asclepias incarnata | Quercus rubra |
| Asclepias syriaca | Rhamnus cathartica |
| Calvatia gigantea | Rhus typhina |
| Celtis occidentalis | Rubus odoratus |
| Cepaea nemoralis | Senecio vulgaris |
| Climacodon septentrionalis | Solidago |
| Dactulosphaira vitifoliae | Solidago canadensis |
| Dasiphora fruticosa | Spiraea japonica |
| Dolichovespula maculata | Stigmella rhamnifolia |
| Dorcus parallelus | Symphytotrichum |
| Golovinomyces depressus | Symphytotrichum novae-angliae |
| Harmonia axyridis | Tephritoidea |
| Lonicera canadensis | Thlaspi arvense |
| Magnoliopsida | Tilia americana |
| Nepeta racemosa | Ulmus |
| Oxalis | Vincetoxicum rossicum |
| Passer domesticus | Vitis riparia |

Limite territoriale du site 

